



**Cession de droits sociaux ou d'entreprise individuelle
ayant opté pour l'assimilation à une EURL ou à une EARL non
constatée par un acte, à déclarer obligatoirement**

(articles 653, 662-3° et 726 du code général des impôts)
Formulaire obligatoire en vertu de l'article 639 du code général des impôts

Date de la cession : 17/10/2014

CÉDANT(S)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Nom de naissance et prénom(s)	SHEAFFER Kate	
Date de naissance	05/08/1951	
Département et commune, ou Pays de naissance	Sterling, Illinois, Etats-Unis d'Amérique	
Nom du conjoint		
Adresse courriel		
Régime matrimonial		
SOCIÉTÉ :	N° SIREN	Code activité
Forme et dénomination		
Adresse postale complète ou siège		

CESSIONNAIRE(S)	<input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Nom de naissance et prénom(s)	FENSTER Lawrence Elliott	
Date de naissance	20/02/1950	
Département et commune, ou Pays de naissance	Kansas City, Missouri, Etats-Unis d'Amérique	
Nom du conjoint		
Adresse courriel et numéro de téléphone	luis@wolffkono.com, tél. 0772253319	
Régime matrimonial		
SOCIÉTÉ :	N° SIREN	Code activité
Forme et dénomination		
Adresse postale complète ou siège		

DROITS SOCIAUX CÉDÉS OU ENTREPRISE INDIVIDUELLE CÉDÉE

Forme et désignation de la société ou de l'entreprise individuelle : société civile, 11 Bourbon SCI	
Siège de la société ou de l'entreprise individuelle : 11 quai de Bourbon, 75004 Paris	
N° SIREN du principal établissement : 5 0 5 2 1 6 2 7 5	
Société ou entreprise individuelle à prépondérance immobilière : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Société immobilière transparente au sens de l'article 1655 ter du Code général des impôts : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Adresse de(s) immeuble(s) représentatif(s) de l'actif : 11 quai de Bourbon, 75004 Paris	Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du Code général des impôts ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'engage-t-il à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Précisez, le cas échéant, leur montant :
Nature des biens représentés par les droits sociaux cédés : bien immobilier (apartement)	
Nombre total de droits sociaux de la société : 400	Date de la réalisation définitive de l'apport de ces biens à la société : 09/06/2008
Nombre et numéros des droits sociaux cédés : 1	
Motif d'exonération ou de non taxation de la plus-value ⁽¹⁾ :	

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ				
Précédent propriétaire ⁽²⁾ :	Nom : AUCUN PRECEDENT PROPRIETAIRE CAR PART SOCIALE ATTRIBUEE LORS DE CREATION			
	Adresse :			
Mutation :	Date (si le bien a été acquis à titre gratuit, date du décès) :			
	Nature :			
Prix d'acquisition ⁽²⁾ :	1.000 €			
BASE TAXABLE (cf. notice au verso, cadre 2)				
1.000 € -	Abattement	€ =	1.000 €	Base nette taxable
Certifié exact, à STAMFORD..ETATS-UNIS D'AMERIQUE....., le <u>24/12/2025</u>				
Signature(s) du cédant et/ou du(des) cessionnaire(s) :				
<input type="checkbox"/> Carte bancaire <input checked="" type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1 000 €) <input type="checkbox"/> Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)				

(1) Uniquement pour les sociétés à prépondérance immobilière (cf. notice au verso, cadre 5)

(2) Renseignements à fournir obligatoirement (CGI, Annexe II, art. 74 SJ).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	
		Encaissement	
Déclaration n°	<u>2026C32</u>	Droits	<u>50€</u>
Valeur taxée	<u>1000€</u>	Pénalités	<u>22€</u>
Taux de l'impôt	<u>5%</u>	N°	<u>6AAS40</u>
		Date	<u>20/01/2026</u>

7 01 JAN. 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES FINANCES PUBLIQUES